

STROPHES

A L'AUTEUR
DE

La Vérité sur le cardinal Fesch,

(M. l'Abbé CATTET, ex-grand-vicaire bis).

1.

Ose-t-on rappeler l'emploi de grand-vicaire (1)
Lorsqu'on s'en est servi pour perdre son prélat,
Lorsqu'on s'est signalé faisant de l'arbitraire,
Lorsqu'on n'allait jamais sans cette arme au combat?

2.

La Vérité sera pour nous enfant mort-né,
Privé de voir le jour, quoiqu'il fût destiné
A jouir des honneurs et des biens de la vie,
Et, surtout de son père, à montrer le génie.

3.

Nous ressusciterons, mais à la fin des temps.
Vouloir ressusciter en affichant un livre,
Lorsqu'on est mort, hélas! par divers accidents,
C'est inutile effort, il ne fait pas revivre.

4.

Pourquoi d'un cardinal déprécier l'honneur
Lorsqu'on lui redoit tout, avancement, fortune
Peut-on donc ignorer qu'une grave lacune
Est celle de manquer de mémoire du cœur?

5.

On avait à rougir; et tel est le motif
Qui fait de notre auteur un auteur incisif.
Depuis qu'on l'a forcé de prendre sa retraite,
Il se meurt de dépit, il en perdra la tête.

6.

Que si l'on a voulu, par spéculation,
Nourrir avec de l'or la triste ambition,
A trois francs du *Cattet*, c'est trop cher, je le pense;
Peu de gens seront pris à faire la dépense.



(1) Expression mise sur les affiches.

7.

S'il avait réfléchi sur les règles de l'art,
Il saurait qu'en ce temps, siècle d'indifférence,
Il ne peut le guérir par un style escobard,
Lorsqu'il s'agit de faits, de mœurs ou de croyance.

8.

Il vante la défunte administration
De n'avoir pas connu de réclamation ;
Contre ses droits, c'est vrai ; contre ses faits, je nie ;
Elle en vit des milliers. Donc, escobarderie.

9.

S'il arrivait parfois qu'on pût voir le prélat,
Il renvoyait sans cesse à feu triumvirat,
Formé, pour son malheur, d'infidèles apôtres
Qui toujours au conseil l'emportaient sur les autres.

10.

J'avais du *Cardinal* dévoré la longueur ;
J'ai lu *la Vérité*, son sévère censeur.
Lyonnnet nous a dit ce qu'il aurait pu taire,
Cattet nous a fait voir une âme atrabilaire.

11.

L'un a trop rehaussé l'illustre cardinal,
L'autre en le rabaissant a fait un plus grand mal ;
L'un sans doute a péché par un excès de zèle,
L'autre pour déchirer montre une dent cruelle.

12.

J'eusse bien désiré leur faire compliment,
Mais avant tout j'écris en style indépendant ;
Malheur donc à leurs noms propres à la censure,
Puisqu'ils sont dans les vers sans rompre la mesure !

13.

Nous saurons préférer du premier les erreurs,
Dussent-elles le mettre au nombre des flatteurs,
A *la Vérité* dure, écrite par l'envie,
Qui nous vomit son fiel avec hypocrisie.

14.

J'estime qu'il faudra prier l'autorité
D'arrêter le cartel avec célérité ;
Et par là terminer l'acerbe polémique
Qui donne à des camails couleur de république.

15.

(Ici la vente de *la Vérité* est suspendue.)

Mais voici tout-à-coup un fait bien surprenant :
L'ex-grand-vicaire, auteur, à ses remords cédant,
Blâme sa *Vérité*, ne vend plus ses brochures.
Très-bien quand les remords mettent fin aux injures !

16.

(Ici la vente est reprise.)

D'après nouveau conseil, on vend *la Vérité*,
Malgré l'engagement avec l'autorité
Qu'on ne la vendrait pas. Vive l'ex-grand-vicaire !
Il promet d'être sage et fait tout le contraire.

17.

On dit dans ce saint temps qu'il faut se convertir,
Sonder son propre cœur, avec nous en finir ;
Si notre auteur prêchait à la fin du carême,
On dirait : *Médecin, guérissez-vous vous-même.*

18.

Dans l'orgueilleux débat élevé par Cattet
Qui voudrait à tout prix enterrer Lyonnet,
Je plains sincèrement, je plains Son Eminence
Qui sent de ce débat toute l'inconvenance.

19.

On peut la consoler : car c'est un fait certain,
Que si Boileau vivait il ferait un LUTRIN,
Et que Lyon rira voyant que ses chanoines
Savent se colleter comme les anciens moines.



L'AMI DE M. FOURNIER.

Lyon, mars 1842.

Se vend un décime.

La présente pièce sera envoyée *franco* à tous les archevêques et évêques de France, ainsi qu'à tous les curés de canton du diocèse de Lyon, afin qu'ils soient au courant de ce singulier débat entre deux lumières de notre primatiale.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Les présentes pièces sont envoyées à tous les archevêques et évêques de France, ainsi qu'à tous les curés de canton du diocèse de Lyon, afin qu'ils soient au courant de ce singulier débat entre deux familles de notre province.

Lyon, mars 1842.

Se vend au détail.



On peut la consulter : car c'est un fait certain
Que si Boileau vivait il ferait un Lutrin, car il y a
Et que Lyon tira voyant que ses chanoines
Savent se colleter comme les anciens moines.

Qui sent de ce débat toute l'inconvénance.
Je plains sincèrement, je plains son Eminence
Qui voudrait à tout prix acheter Lyonnet,
Dans l'orgueilleux débat élevé par Gallot

On dit dans ce saint temps qu'il faut se convertir
Sonder son propre cœur, avec nous en finir ;
Si notre auteur préchait à la fin du carême,
On dirait : Mâchons-nous nos mors-mêmes.

Il promet d'être sage et fait tout le contraire.
Qu'on ne le vendrait pas. Vive l'ex-grand-vicaire !
Malgré l'engagement avec l'autorité
D'après nouveau conseil, on vend le Vêve,

Tres-bien quand les tentons à l'instar des autres injures !
Blanc sa Vêve, ne vend plus ses brochures.
L'ex-grand-vicaire, au bout, à ses tentons échant ;
Mais voici tout à coup un fait bien surprenant :

Qui donne à des canaux saulcor de république
Et par la terminer Tacite, polémique
D'arrêter le cartel à ses côtés ;
L'abbé d'Albi s'indigne prior l'autorité